



Chers délégués,

L'année 2026 s'ouvre sur le lancement d'une innovation de la vie mutualiste :

**le « challenge cooptation délégués »
du 1^e janvier au 30 novembre 2026**

De quoi s'agit-il ?

C'est un concours régional, ouvert à tout délégué :

toute candidature signée de futur nouveau délégué de secteur cooptée par un délégué
= 50€

alloués à une enveloppe régionale dédiée à l'organisation d'un moment convivial début 2027 pour les délégués « parrains »

Comment faire pour participer ?

1/ Approchez vos amis, vos collègues... et parlez de votre expérience de délégué, de notre vie mutualiste !

2/ Un de vos contacts est intéressé :

- s'il n'est pas encore sociétaire de la Mutuelle, profitez de notre offre de parrainage sociétaire et proposez-lui de nous rejoindre

3/ Votre contact sociétaire de la Mutuelle (à titre personnel ou en tant que représentant d'une personne morale sociétaire) complète et signe la candidature de délégué de secteur

4/ Transmettez la candidature à service.mutualite@msc-assurance.fr

Vous avez des questions ? Contactez votre Référente opérationnelle mutualité :

Brigitte Violet / Katia Fernandes
brigitte.violet@msc-assurance.fr / katia.fernandes@msc-assurance.fr

Quelles sont les modalités du concours ?

Comptabilisation des candidatures de sociétaires n'étant pas déjà délégués (de secteur, élu titulaire ou élu suppléant).

Attention une personne morale sociétaire ne peut être représentée que par 1 délégué.
L'enveloppe régionale est ouverte à compter de 3 candidatures enregistrées pour la région.